

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	13
Représentés :	02
Votants :	15

L'An Deux Mil Vingt-Quatre

Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la
Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présents : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FREUDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

1. Délibération n°2024-34 – CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vote : Approuvée à l'unanimité

2. Délibération n°2024-35 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vote : Approuvée à l'unanimité

3. Délibération n°2024-36 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE (SITE)

Vote : Approuvée à l'unanimité

4. Délibération n°2024-37 – DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (SDE04) SECTEUR LES MEES/MALIJAI/ORAISON

Vote : Approuvée à l'unanimité

5. Délibération n°2024-38 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vote : Approuvée à l'unanimité

Fait le 17 juin 2024

Le Maire,
Frédéric DRAC



DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2024
DELIBERATION N° 2024_34

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Représentés :	02
Votants :	15

L'An Deux Mil Vingt-Quatre

Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présents : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FREUDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L1111-1-1 :

CONSIDERANT que les élections partielles complémentaires municipales de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat en date du 09 juin 2024 ont permis d'élire 6 nouveaux membres au sein de son conseil municipal ;

CONSIDERANT que l'article L.111-1-1 du CGCT prévoit que le maire donne lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion du conseil municipal ;

CONSIDERANT que les élus locaux sont des membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

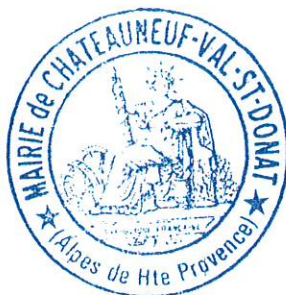
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

✓ **PREND ACTE** de la lecture de la « Charte de l' élu local », dont un exemplaire est remis à chaque conseiller nouvellement élu.

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DRAC



Le Secrétaire de séance,
Donatien CONGY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2024
DELIBERATION N° 2024_35

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 13
Représentés : 02
Votants : 15

L'An Deux Mil Vingt-Quatre

Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous
la Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présents : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FRENDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°2022_13 du 04 avril 2022 désignant les titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres

Considérant la démission de Monsieur Pascal DUVET, titulaire de la commission

Considérant que les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat du 09 juin 2024 ont permis l'élection de 6 nouveaux conseillers,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer un nouveau membre titulaire en remplacement de Monsieur DUVET.

Après appel à candidature, Louis-Marie GIOT se porte candidat comme titulaire.

La commission d'appel d'offres complète est présentée telle que suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Louis-Marie GIOT	Thierry FRENDO
Patrice BARTOLUCCI	Bernard DEFIEZ
Simon ESTUBIER	Donatien CONGY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **DESIGNE** les délégués titulaires ci-dessus
- ✓ **APPROUVE** la commission tel que présentée ci-dessus

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DRAC



Le Secrétaire de séance,
Donatien CONGY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 14 JUIN 2024
DELIBERATION N° 2024_36**DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE**
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE (SITE)

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 13
Représentés : 02
Votants : 15

L'An Deux Mil Vingt-Quatre

Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présents : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FRENDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2020_55 du 26 novembre 2020, trois membres du conseil municipal ont été désignés comme délégués titulaires ou suppléants au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITE), à savoir :

Suite à délibération de 2020_55 du 26/11/2020 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- Mme Elodie BUSLIG - Mme Adeline FIGUIERE	- M. Bernard DEFIEZ

Considérant la démission de Mme Adeline FIGUIERE, conseillère municipale,
Considérant les élections municipales partielles complémentaires en date du 09 juin 2024,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la remplacer à cette place vacante.

Est élue, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- Mme Delphine FERRIGNO-PAUL

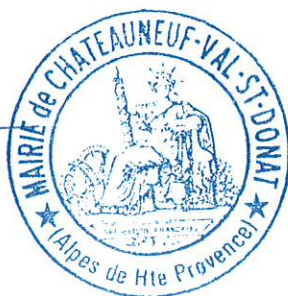
Les délégués au SITE sont donc arrêtés à ce jour à la liste suivante :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">- Mme Elodie BUSLIG- Mme Delphine FERRIGNO-PAUL	<ul style="list-style-type: none">- M. Bernard DEFIEZ

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DRAC



Le Secrétaire de séance,
Donatien CONGY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2024
DELIBERATION N° 2024_37**

**DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE (SDE04) SECTEUR LES MEES/MALIJAI/ORAISSON**

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 13
Représentés : 02
Votants : 15

L'An Deux Mil Vingt-Quatre

Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous
la Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présents : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FRENDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2023_32 du 27 juin 2023, cinq membres du conseil municipal ont été désignés comme délégués titulaires ou suppléants au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE), à savoir :

Suite à délibération de 2023_32 du 27/06/2023 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- M. Patrice BARTOLUCCI	- Mme Christine PAU
- M. Thierry FRENDO	- M. Pascal DUVET
- Mme Marie-Cornélie GAILLAND	

Considérant la démission de M. Pascal DUVET, conseiller municipal,
Considérant les élections municipales partielles complémentaires en date du 09 juin 2024,
Considérant que M. Thierry FRENDO a indiqué laisser sa place à un autre conseiller,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les remplacer à ces places vacantes.

Est élu, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- M. Louis-Marie GIOT

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 004-210400537-20240614-D2024_37-DE

Est élu, en qualité de délégué suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- M. Franck D'ALBA

Les délégués au SDE 04 sont donc arrêtés à ce jour à la liste suivante :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">- M. Patrice BARTOLUCCI- M. Louis-Marie GIOT- Mme Marie-Cornélie GAILLAND	<ul style="list-style-type: none">- Mme Christine PAU- M. Franck D'ALBA

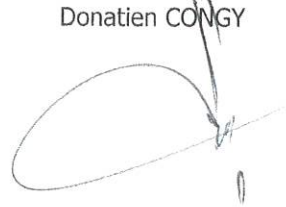
Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DRAC



Le Secrétaire de séance,
Donatien CONGY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2024
DELIBERATION N° 2024_38

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Représentés :	02
Votants :	15

L'An Deux Mill Vingt-Quatre

Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présents : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FRENDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020_23 du 16 juin 2020 portant création des commissions municipales.

Considérant que les commissions municipales sont incomplètes suite au départ de 6 conseillers municipaux,

Considérant que les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat du 09 juin 2024 ont permis l'élection de 6 nouveaux conseillers,

Monsieur le Maire rappelle la liste des commissions existantes et propose de les redéfinir en fonction des besoins et projets de la collectivité. Chaque élu pourra se positionner sur une ou des commissions afin d'en devenir membre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

✓ **DECIDE** de désigner les membres des commissions ci-dessous par un vote à bulletin secret :

- **COMMISSION FINANCES :**

Tous les conseillers, référent : Frédéric DRAC

- **COMMISSION ENTRETIEN DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Baptiste BERNARD, Donatien CONGY, Marie-Cornélie GAILLAND, Franck D'ALBA

- **COMMISSION VOIRIE, ENTRETIEN DES BATIMENTS, RESEAU FIBRE ET TELEPHONIE :**

Tous les conseillers, référent : Simon ESTUBIER

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 004-210400537-20240614-D2024_38-DE

- **COMMISSION CADRE DE VIE ET EMBELLISSEMENT, URBANISME, CIMETIERE, JEUX :**
Marie-Cornélie GAILLAND, Simon ESTUBIER, Patrice BARTOLUCCI, Baptiste BERNARD, Donatien CONGY, Didier RASSEK
- **COMMISSION COUPES AFFOUAGERES ET AGRICULTURE :**
Donatien CONGY, Baptiste BERNARD, Didier RASSEK
- **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE :**
Elodie BUSLIG, Delphine FERRIGNO-PAUL, Louis-Marie GIOT, Didier RASSEK
- **COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, ASSOCIATIONS, PATRIMOINE ET TOURISME :**
Delphine FERRIGNO-PAUL, Didier RASSEK, Véronique ROUIT, Franck D'ALBA, Donatien CONGY
- **COMMISSION ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITE :**
Christine PAU, Delphine FERRIGNO-PAUL, Thierry FRENDO, Elodie BUSLIG
- **COMMISSION SECURITE, INCENDIE ET ENVIRONNEMENT :**
Donatien CONGY, Baptiste BERNARD, Patrice BARTOLUCCI, Franck D'ALBA
- **COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL ET RELATIONS HUMAINES :**
Patrice BARTOLUCCI, Bernard DEFIEZ, Véronique ROUIT, Christine PAU, Didier RASSEK
- **COMMISSIONS CONTRATS DES FOURNISSEURS ET BAUX LOCATIFS COMMUNAUX :**
Véronique ROUIT, Simon ESTUBIER, Marie-Cornélie GAILLAND, Louis-Marie GIOT

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DRAC



Le Secrétaire de séance,
Donatien CONGY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.